



## Conseil économique et social

Distr. générale  
18 décembre 2007  
Français  
Original : anglais

---

### **Commission de la condition de la femme**

#### **Cinquante-deuxième session**

25 février-7 mars 2008

Point 3 a) i) de l'ordre du jour provisoire\*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes  
et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale  
intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,  
développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » : réalisation  
des objectifs stratégiques et mesures à prendre  
dans les domaines critiques et nouvelles mesures  
et initiatives : financement de la promotion  
de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes**

### **Déclaration présentée par la National Alliance of Women's Organizations, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, qui est distribuée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* E/CN.6/2008/1.



## Déclaration

La National Alliance of Women's Organizations (l'Alliance) fédère un certain nombre d'organisations de femmes ayant leur siège en Angleterre et de membres individuels résidant dans ce pays, auxquels elle assure représentation et soutien. Son action est centrée sur la problématique hommes-femmes et sur l'Europe et elle s'attache à promouvoir l'égalité entre les sexes et la justice sociale en s'appuyant sur les instruments de protection des droits de l'homme convenus sur le plan international. L'Alliance travaille aux côtés d'autres organisations apparentées du pays de Galles, d'Écosse et d'Irlande du Nord, telles que le United Kingdom Joint Committee on Women, l'organisme national chargé de relayer les préoccupations et les besoins des femmes du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès du Lobby européen des femmes.

Le thème de la présente session de la Commission de la condition de la femme, à savoir le « financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes », répond à l'une des principales difficultés à laquelle se heurtent ceux qui œuvrent à la promotion de la femme, à savoir disposer de ressources suffisantes pour assurer un changement positif durable. L'Alliance estime qu'au stade actuel, il est essentiel de faciliter l'accès à des fonds et à des ressources permettant de financer des projets de promotion de l'égalité hommes-femmes à tous les niveaux – international, national et local. Elle est favorable à l'établissement d'une seule entité des Nations Unies qui serait chargée de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Elle est convaincue qu'une telle entité de promotion de la femme, dotée de ressources adéquates, contribuerait de manière significative à la promotion de l'égalité des sexes et des droits des femmes. Regroupant le Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme, la Division de la promotion de la femme et UNIFEM, cette entité proposerait des travaux de recherche, des initiatives et des programmes novateurs propres à appuyer l'action des États membres et des organisations de femmes du monde entier.

Une telle mesure permettrait une répartition plus équitable des ressources de l'Organisation des Nations Unies qui contribuerait à améliorer la condition de la femme. Pour parvenir à ce résultat, l'Alliance demande à l'Organisation des Nations Unies d'introduire la budgétisation axée sur l'égalité des sexes – c'est-à-dire d'évaluer l'incidence de ses choix budgétaires sur les hommes et les femmes, les garçons et les filles et d'analyser les ressources totales qu'elle consacre à la promotion de l'égalité des sexes au niveau mondial. L'Alliance soutient également les initiatives visant à encourager les gouvernements à adopter des méthodes de budgétisation et d'analyse visant à assurer l'égalité des sexes, l'égalité d'accès aux ressources publiques.

Une budgétisation axée sur l'égalité entre les sexes passe par l'adoption de mesures visant à encourager et promouvoir la participation des femmes aux débats et à la prise de décisions concernant les budgets. La sous-représentation des femmes au sein du système des Nations Unies et d'autres organisations est le reflet de l'inégalité qui persiste entre hommes et femmes à travers le monde et du statut social inférieur qui est réservé à ces dernières.

L'Alliance demande par ailleurs à l'Organisation des Nations Unies et aux gouvernements – en particulier européens – d'exiger des organismes publics et privés qu'ils nomment des femmes aux postes de direction et à d'autres postes de haut niveau, en utilisant des quotas ou d'autres mesures incitatives ou sanctions prévus expressément, afin d'assurer l'équilibre entre les sexes (au moins 40 % de femmes et 40 % d'hommes mais pas plus de 60 % de l'un ou l'autre sexe), afin de rendre la prise de décisions plus démocratique.

L'Alliance se réjouit du choix du thème prioritaire, à savoir la participation des femmes au maintien et à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits, et souhaite attirer l'attention sur l'écart qui existe entre les grands principes énoncés dans la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et la réalité de leur mise en œuvre.

Il est urgent de prendre les mesures nécessaires pour assurer l'égalité participation des hommes et des femmes à la consolidation de la paix à tous les niveaux. L'Alliance a particulièrement à cœur de veiller à ce que cette nécessité soit reconnue et prise en compte afin que les femmes accèdent à des postes stratégiques lors des négociations de paix et dans les missions de paix.

L'Alliance demande au système des Nations Unies, au niveau de tous ses organes et organismes et par leur intermédiaire, d'apporter une assistance technique à la collecte de statistiques ventilées par sexe afin de permettre des études d'impact selon le sexe de l'action menée dans le domaine de la consolidation de la paix. Il convient que les informations ainsi recueillies soient mises à la disposition des gouvernements afin que ceux-ci puissent prendre des mesures pour atténuer les effets néfastes.

L'Alliance demande également aux gouvernements – du nord comme du sud – d'encourager les filles à suivre un enseignement scolaire, de former tant les femmes que les hommes de façon à ce qu'ils comprennent le caractère sexospécifique des conflits, qui transparaît notamment dans les violences faites aux femmes et aux filles, et de faire en sorte qu'autant de femmes que d'hommes occupent des postes de direction et acquièrent les qualifications nécessaires à la conduite de négociations et au règlement des différends.

L'Alliance appelle enfin tous les États parties, l'ONU et la société civile à œuvrer de concert à la réalisation de l'égalité des sexes, qui est le moyen pour les femmes comme pour les hommes d'accéder à une vie plus épanouie et de bénéficier d'une prospérité accrue et de possibilités plus nombreuses.